



Douzième Réunion du Comité Consultatif
Réunion virtuelle, 31 août – 2 septembre 2021 (UTC+10)

**Projet de rapport du comité consultatif pour
la septième réunion des parties**

Président, Vice-présidente du Comité consultatif

RESUME

Le présent rapport à la septième Réunion des Parties a été rédigé en tant que document préliminaire par le président et la vice-présidente du Comité consultatif avec le concours du Secrétariat de l'Accord. La version finale sera préparée après la conclusion de la douzième réunion du Comité consultatif. Le Comité consultatif et ses groupes de travail ont progressé au cours de la dernière période quadriennale, malgré les problèmes causés par la pandémie de COVID-19. L'Accord a continué de fournir des conseils d'experts aux Parties, aux États de l'aire de répartition et à plusieurs organisations et entités sur les mesures à prendre pour répondre aux menaces, tant maritimes que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site Internet de l'ACAP, parmi lesquelles les lignes directrices de conservation, les conseils de meilleures pratiques pour les mesures de réduction des prises accidentelles et les fiches d'information sur l'atténuation. L'Accord a profité de la disponibilité des fonds de la FAO/FEM à travers le projet ABNJ, pour réaliser des mises à jour de certains de ces documents.

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêche responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées dans les pêcheries concernées. L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille. Le processus de développement d'une méthodologie appropriée pour l'utilisation de ces données s'est poursuivi au cours de la dernière période quadriennale.

RECOMMANDATION

Examen par le Comité consultatif du projet de rapport du Comité consultatif à la septième Réunion des Parties et suggestion de modifications, le cas échéant.

1. INTRODUCTION

Le présent projet de rapport suit la structure convenue durant la première session de la Réunion des Parties (RdP1, [Résolution 1.5](#), Annexe 1) et a été élaboré par le président et la vice-présidente du Comité consultatif avec l'appui du Secrétariat de l'Accord. La version finale de ce rapport à la RdP7 sera rédigée après la clôture de la douzième réunion du Comité consultatif (CC12), afin qu'y soient intégrées les observations du Comité consultatif ainsi que les mesures et les décisions prises durant la réunion. Le document sera distribué aux membres du Comité consultatif en période d'intersessions afin qu'ils puissent l'examiner et l'adopter avant la tenue de la RdP7.

1.1 Création du Comité

Le Comité a été établi lors de la première session de la Réunion des Parties qui s'est tenue à Hobart, en Australie, du 10 au 12 novembre 2004.

1.2 Élection et désignation des membres du Comité consultatif

Le CC11 ayant marqué la fin du mandat de tous les responsables du comité, tous les postes ont dû être élus ou réélus. Nathan Walker (Nouvelle-Zélande) a été réélu en tant que président, et Tatiana Neves (Brésil) a été réélue en tant que vice-présidente du Comité consultatif.

Anton Wolfaardt (Royaume-Uni) et Igor Debski (Nouvelle-Zélande) ont été réélus en tant que co-présidents, et Sebastian Jimenez (Uruguay) et Juan Pablo Seco Pon (Argentine) ont été réélus en tant que vice-présidents conjoints du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer.

Patricia Serafini (Brésil) et Marco Favero (Argentine) ont été élus co-présidents et Richard Phillips (Royaume-Uni) a été élu vice-président du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation.

Mark Tasker (Royaume-Uni) a été réélu en tant que président et Mike Double (Australie) a été réélu en tant que vice-président du Groupe de travail sur la Taxonomie.

Lors du CC12, d'autres élections ont été nécessaires car Nathan Walker a démissionné de la présidence et Anton Wolfaardt a démissionné du poste de co-président du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, tous deux en raison d'autres engagements. [À METTRE À JOUR APRÈS LE CC12]

1.3 Membres, suppléants, observateurs et experts

Les listes des membres, suppléants, observateurs et experts du Comité consultatif présents à chaque réunion du Comité au cours de la période quadriennale sont disponibles en Annexe 1 des rapports du CC11 et du CC12.

1.4 Examen du Règlement intérieur

Le Comité a élaboré son Règlement intérieur (RI) lors du CC1 et l'a réexaminé lors des réunions suivantes. Le RI du CC a été modifié pour la dernière fois lors du CC6 (Guayaquil, Équateur, du 29 août au 2 septembre 2011). Lors du CC11, le Comité consultatif a poursuivi les discussions à propos de l'amendement de la Règle 20. Aucun consensus n'a été atteint sur les modifications au Règlement intérieur du CC, c'est donc le RI actuel qui a été adopté pour la réunion.

Lors du CC12...

1.5 Réunions et autres activités depuis la RdP6

Après la RdP6, le CC s'est réuni formellement pour sa onzième réunion (CC11) à Florianópolis, au Brésil, du 13 au 17 mai 2019, et virtuellement pour sa douzième réunion (CC12), du 31 août au 2 septembre 2021. Des réunions du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC5 et GTSPC6), et du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA9 et GTCA10) ont précédé les réunions du CC11 et du CC12, respectivement.

La correspondance officielle et non officielle liée à la mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif a été considérable. Des responsables du Comité consultatif (président et vice-présidente du CC, présidents des groupes de travail) et le Secrétariat se sont régulièrement réunis de façon informelle pour coordonner les activités intersessions du Comité consultatif. En outre, en raison du report du CC12 dû à la pandémie de COVID-19, un processus de consultation intersessions du Comité consultatif a eu lieu par correspondance interne à la fin de 2020. Grâce à ce processus intersessionnel, le Comité consultatif a examiné le programme de travail du Comité consultatif (2019-2021) ainsi qu'une année supplémentaire d'activités, créant ainsi un programme de travail pour la période quadriennale 2019-2022 qui a ensuite été approuvé entre les sessions par la Réunion des Parties (voir le compte rendu des décisions).

2. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

2.1 Activités du Président

2.1.1 Recrutement

Aucune activité de recrutement n'a été entreprise durant la période couverte par le présent rapport.

2.1.2 Budgets

Le président a été régulièrement consulté par le Secrétariat sur des questions liées à la gestion du budget de l'Accord. Dans tous les cas, un accord a été trouvé.

2.1.3 Consultations avec le Secrétariat de l'Accord

Le président et la vice-présidente ont entretenu une correspondance régulière avec le secrétariat et les membres du CC.

2.1.4 Autres activités

Le président et les responsables du CC ont représenté l'Accord à diverses réunions d'Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), ainsi qu'à d'autres réunions internationales.

2.2 État d'avancement des mesures prises au titre de l'article IX de l'Accord

2.2.1 Appui scientifique, technique et autre

Un résumé des progrès accomplis par rapport au Programme de travail pour la période 2019-2022 est fourni en **ANNEXE 1** [À INCLURE APRÈS LE CC12]. Il convient de noter que le Programme de Travail a considérablement évolué au cours des discussions du CC11 et de l'examen intersessionnel ultérieur, y compris les consultations de 2020 par correspondance interne. De nouvelles tâches ont été ajoutées pour refléter les travaux menés par le Comité consultatif au cours de cette période. Le Programme de travail figurant à l'**ANNEXE 1** reflète ces changements.

Ce document a également été utilisé comme base pour l'élaboration du Programme de travail du Comité consultatif pour la période triennale 2023-2025 (**CC12 Doc 16**), qui sera approuvé lors du CC12 avant d'être soumis à la RdP7 pour examen et approbation définitive.

Les conseils scientifiques et techniques formulés par le Comité consultatif sont fondés sur l'apport de ses groupes de travail :

- le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) s'occupe des menaces terrestres et du statut de conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord ;
- Le Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer (GTCA) s'occupe des menaces maritimes qui pèsent sur les espèces de l'ACAP.
- Le Groupe de travail sur la Taxonomie (GTT) examine le statut taxonomique des taxons inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord.

Le Comité consultatif et ses groupes de travail ont beaucoup progressé au cours de la dernière période quadriennale, notamment lorsqu'on prend en compte les difficultés causées par la pandémie de COVID-19. Les principales réalisations depuis la RdP6 sont résumées ci-dessous. L'aide financière reçue du projet ABNJ Common Oceans Tuna de la FAO (financé par le FEM) a été utilisée pour mettre à jour les conseils de meilleures pratiques, les directives et les fiches d'information de l'ACAP et les traduire en plusieurs langues.

[LES RÉSULTATS SERONT MIS À JOUR APRÈS LE CC12] :

- L'expansion continue de la [base de données](#) de l'ACAP afin de faciliter les travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail.
- Examen continu des paramètres démographiques actuels des espèces de l'ACAP.

- Identification des principales lacunes dans les données de suivi et de surveillance des sites de reproduction.
- L'utilisation du cadre de hiérarchisation des priorités pour orienter les travaux de l'Accord pour les actions sur terre et en mer.
- L'examen en cours des [évaluations d'espèces](#) de l'ACAP et mise à jour.
- La mise en œuvre effective d'une stratégie pour entamer le dialogue avec les ORPG et contribuer à l'élaboration, l'adoption et à la mise en œuvre de mesures de conservation s'appliquant aux espèces inscrites à l'ACAP.
- Des conseils sur des mesures d'atténuation efficaces ont été améliorés et promus auprès des directeurs de pêcheries menant des activités de pêche résultant en un fort taux de mortalité accidentelle des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord.
- Progrès accomplis par les ORGP concernées grâce à l'adoption de mesures de conservation des oiseaux de mer fondées sur les conseils relatifs aux bonnes pratiques de l'ACAP.
- La révision régulière des documents relatifs aux [bonnes pratiques pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer](#) concernant les pêcheries palangrières et chalutières pélagiques et démersales.
- Nouvel conseil sur l'amélioration de la sécurité lors du virage des lignes secondaires pendant les opérations de pêche palangrière pélagique.
- Progrès dans l'élaboration de conseils sur l'atténuation des prises accessoires pour d'autres pêcheries, y compris les pêches artisanales et à petite échelle et les pêches à la senne coulissante, en utilisant une approche de type « boîte à outils ».
- La révision régulière des [fiches d'information sur l'atténuation](#) élaborées par BirdLife International et l'ACAP à l'intention des gestionnaires de pêcheries pour aider à réduire la capture accessoire lors des opérations de pêches chalutières et palangrières dans un certain nombre de langues pertinentes.
- Amélioration continue des [lignes directrices](#) sur la biosécurité, le recensement, l'éradication et la translocation pour les sites de reproduction des oiseaux marins de l'ACAP, et des guides sur le retrait d'hameçons et sur l'identification des captures accessoires d'oiseaux marins.
- Révision de toutes les lignes directrices de l'ACAP afin de s'assurer qu'elles couvrent de manière adéquate les Pterodroma et les Procellariiformes plus petits.
- Élaboration de lignes directrices pour l'échantillonnage des espèces de l'ACAP afin d'évaluer l'ingestion de plastique (macro et microplastiques), ainsi que les composés chimiques.

2.2.2 État d'avancement du texte de référence standard sur la taxonomie des espèces couvertes par l'Accord

La taxonomie standard du Congrès Ornithologique International (COI) constitue toujours la liste de référence pour toute nouvelle proposition pour l'Annexe 1 de l'ACAP (RdP7 Inf 00).

Aucune modification n'a été apportée à la taxonomie des espèces inscrites à l'Accord depuis le dernier rapport de la Réunion des Parties.

2.2.3 Recommandations concernant le Plan d'action et les recherches complémentaires

Le Comité consultatif a élaboré un projet de programme de travail pour la période triennale 2023-2025 et l'a soumis à la RdP7, sous le nom RdP7 Doc 00.

2.2.4 Développement d'indicateurs pour évaluer les progrès vers atteindre et maintenir un état de conservation favorable pour les albatros et les pétrels

La progression des sites de reproduction et des indicateurs de statut et de tendance, ainsi que des indicateurs sur la disponibilité des données de suivi et les prises accidentelles d'oiseaux de mer depuis la RdP6 est présentée dans le RdP7 Doc 00. Le fait que les parties n'aient pas soumis en temps voulu les données relatives aux prises accessoires a entravé l'analyse de la population et de cette série d'indicateurs. Les indicateurs de renforcement des capacités sont également présentés pour la première fois dans RdP7 Doc 00.

2.2.5 État d'avancement de la compilation d'informations en vertu de la section 5 du Plan d'action et identification des lacunes dans les connaissances

Un rapport sur les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'Accord, élaboré grâce au nouveau système de rapports en ligne, est fourni sous le titre de document RdP7 Doc 00. Les informations que les Parties sont appelées à fournir sont progressivement incluses dans les produits de l'Accord, notamment les évaluations des espèces et les rapports sur les captures accessoires, et appuieront grandement le travail du Comité consultatif au cours des prochaines années. [À COMPLÉTER APRÈS LE CC12].

2.2.6 Autres activités

Le CC11 a déclaré une crise de conservation pour les albatros et les pétrels et a décidé que l'ACAP devrait développer une stratégie de communication sensibilisant à cette crise ainsi qu'au besoin urgent de mesures d'atténuation. Le CC11 a également décidé que l'ACAP devrait nouer le dialogue avec les systèmes de certification, et que notre interaction avec les ORGP devrait s'étendre pour inclure la collaboration les organismes de conformité. Le CC11 a également soutenu l'établissement d'une Journée mondiale de l'albatros. Réponse :

- Suite aux conseils émis par la consultante engagée par le Secrétariat, les membres du CC, les experts et le Secrétariat ont commencé à interagir avec les systèmes de certification (voir **AC12 Inf 03**).
- Un examen des plateformes de communication actuelles a été mené entre les sessions au cours de l'année 2020 comme première étape vers le développement d'une stratégie et de produits de communication (voir **AC12 Inf 02**).
- Le Secrétariat, en collaboration avec des membres du CC, des experts, des ONG et d'autres organismes, a réussi à promouvoir la commémoration de la Journée mondiale de l'albatros le 19 juin 2020 (Éliminer les nuisibles des îles) et 2021 (Assurer une pêche

respectueuse des albatros), ce qui a mené à l'organisation à travers le monde d'activités axées sur la conservation des albatros.

- Les représentants de l'ACAP participant aux réunions des ORGP ont fait des déclarations ciblées sur la crise de conservation à laquelle sont confrontés les albatros et les pétrels ainsi que sur l'existence de solutions. L'ACAP a commencé à participer aux réunions du Comité de conformité des ORGP.

Deux cycles de programmes de petites subventions et de détachements du Comité consultatif ont été mis en œuvre depuis la RdP6, à la suite du CC11 en 2019, et en 2020 (voir **AC12 Inf 01**).

2.3 Réunions du Comité consultatif

Les rapports des onzième et douzième réunions du Comité consultatif sont disponibles sur le site Internet de l'Accord. [Fournir les liens après le CC12]

3. CONCLUSIONS

3.1 Réalisations

L'Accord fournit des conseils autorisés aux Parties et à de nombreuses organisations concernant les mesures à prendre en réponse aux menaces, tant marines que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site Internet de l'ACAP, parmi lesquelles les lignes directrices de conservation, les conseils de meilleures pratiques pour les mesures de réduction des prises accidentelles, les fiches d'information élaborées en collaboration avec BirdLife International ; et un guide d'identification des prises accidentelles d'oiseaux de mer.

La poursuite du développement de la base de données de l'ACAP et la mise en œuvre du système électronique de communication des rapports permettent aux Parties à l'ACAP et à d'autres utilisateurs d'accéder à des informations essentielles pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action de l'Accord. L'ajout progressif de données dans cette base de données permettra à l'Accord de réaliser une analyse de ses performances et, surtout, d'identifier les progrès réalisés et les besoins dans les différentes régions et pour les Parties individuelles.

Une grande partie des actions prévues pour le quadriennal 2019-2022 ont été accomplies. Il est attendu que le Comité consultatif et ses groupes de travail continuent à effectuer de bons progrès. Parmi les résultats escomptés pour la prochaine période triennale, citons entre autres : (1) l'accès à de meilleures données communiquées par les Parties et d'autres gestionnaires de pêcheries sur leurs pêcheries et sur la capture accessoire d'oiseaux de mer afin de permettre une meilleure évaluation du nombre de captures accessoires pour chaque espèce inscrite à l'ACAP ; (2) l'utilisation continue d'une suite d'indicateurs du succès de l'Accord ; (3) [À COMPLÉTER APRÈS LE CC12].

3.2 Difficultés rencontrées et défis pour la prochaine période triennale

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêche responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées dans les pêcheries concernées. Le CC11 a commenté le rôle clé de la conformité et de la surveillance à cet égard.

[AJOUTER D'AUTRES DÉTAILS APRÈS LE CC12]

L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour évaluer le niveau de mise en œuvre et d'efficacité de l'Accord, ainsi que pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille.

L'un des principaux défis de la dernière période quadriennale a été, comme pour toutes les organisations et tous les pays, l'impact de la pandémie de COVID-19. Outre la nécessité de reporter des réunions de l'ACAP, la pandémie a entraîné des retards ou la suspension des travaux des ORGP et d'autres organisations sur les activités liées à la conservation (par exemple, certaines ORGP ont suspendu ou réduit l'exigence d'observateurs à bord). Les examens par les ORGP des mesures de conservation (y compris celles liées aux prises accessoires d'oiseaux de mer) ont été retardés, et les possibilités d'engagement fructueux ont été réduites. Il s'agit donc d'une période difficile pour lancer et faire avancer les idées issues des discussions du CC11 et des groupes de travail.

Les programmes de détachement et de petites subventions de l'ACAP ont également été affectés. Les détachements approuvés en 2019 n'ont pas encore été effectués, tandis qu'aucune demande de détachement n'a été reçue lors du cycle 2020, malgré l'ajustement des critères en fonction des circonstances. Certains projets pour lesquels des subventions ont été accordées en 2019 ont également subi des retards (voir **AC12 Inf 01**).

4. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont présentées pour examen lors de la Réunion des Parties :

- Prendre note des progrès et des difficultés
- Examiner et approuver le programme de travail proposé pour le Comité consultatif pour la prochaine période triennale (voir **CC12 Doc 16**).

[MISE À JOUR APRÈS CC12]